

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit du mois de mars à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt et un du mois de mars 2017 s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2017
Séance du 28 Mars 2017

N° 19
Objet : Animation et gestion du
programme Espace Valléen
Durance provence 2014-2020

Est nommé secrétaire de séance : BREMOND Danièle

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine , AILLAUD Sylvie, AUBERT Serge, AUZET Eric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge (jusqu'au rapport n°2), CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine (jusqu'au rapport n°14), DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, GRANET BRUNELLO Patricia , GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, , MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTINELLI Patrick, MARTIN Emmanuelle , NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques, RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

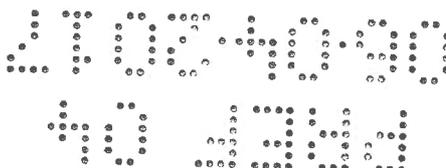
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à MICHEL Jean Marie
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEQUIER Laurent

Etaient représentés :

AURRIC Bernadette a donné pouvoir à MUNOZ MALDONADO Julien
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
DOMENGE a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
FLORES Sylvain a donné pouvoir à PAUL Gilles
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à CHATARD Gilles
JULIEN Jacques a donné pouvoir à CAREL Serge (jusqu'au rapport n° 2)
SEVENIER Jean a donné pouvoir à BRUN Patricia
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles
VILLARD René a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
VILLARON Bruno a donné pouvoir à NICOLOSI Philip

Etaient excusés :

LEJOSNE Patrick
TONELLI Corinne



Madame Emmanuelle MARTIN, rapporteur, expose ce qui suit :

Le programme espace valléen du Pays Durance Provence a pour ambition de développer un tourisme durable qui s'appuie sur la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

Il s'inscrit dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional du Massif des Alpes 2014-2020 (programme européen mobilisant les fonds du FEDER) et de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes 2015-2020 (contrat de plan interrégional Etat-Régions pour le développement du massif des Alpes).

Le premier comité de pilotage a eu lieu le 12 mai 2016 et le plan d'actions 2016-2018 a été validé par le partenariat du massif des Alpes le 23 mai 2016.

Le plan d'actions 2016-2018 de l'espace valléen Durance Provence peut donc mobiliser au total 1 537 178 euros de financements dont 1 461 989 euros de fonds européens (POIA FEDER), de l'Etat (CIMA FNADT) et de la Région PACA (politique régionale de la montagne).

La majorité des actions inscrites dans le plan d'actions concerne l'ex-Communauté de Communes Moyenne Durance, et ainsi la Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération, avec notamment le projet éco-touristique autour de la retenue de L'Escale (cf annexe).

Un comité de pilotage comprenant divers collèges (public, institutionnel, tourisme, environnement, citoyen) suit l'état d'avancement du plan d'actions et valide les éventuelles modifications.

Le programme Espace Valléen Durance Provence était juridiquement rattaché à la Communauté de Communes Moyenne Durance et devient ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2017, rattaché à la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération.

Si la CA Provence Alpes Agglomération porte le programme Espace Valléen Durance Provence, le périmètre d'action reste le périmètre du Pays Durance Provence, à savoir les 14 communes suivantes :

- Château-Arnoux-Saint-Auban, L'Escale, Les Mées, Ganagobie, Malijai, Mallefougasse, Peyruis, Volonne
- Aubignosc, Châteauneuf-Val-Saint-Donat, Montfort, Peipin, Salignac, Sourribes

Un ETP doit être affecté à l'animation et à la gestion de ce programme et de l'ensemble des actions afin d'accompagner les porteurs de projet y compris quand la maîtrise d'ouvrage est communale.

L'Union Européenne, via le POIA FEDER, et la Région PACA contribuent à 80% au financement de cette ingénierie Espace Valléen.

L'ingénierie est essentielle pour permettre la réussite de l'espace valléen Durance Provence et des projets inscrits dans le plan d'actions. Un chargé de mission Espace Valléen Durance Provence à temps plein et en contrat à durée déterminée jusqu'à la fin du premier plan d'actions, soit au 31 décembre 2018, doit être recruté.

Une convention entre la CA Provence Alpes Agglomération et l'EPCI Jabron Lure Vançon Durance actera les engagements des deux parties.

Pour information, au sein du Pays Durance Provence, en tenant compte de la population et du potentiel fiscal, l'ex-CCMD supportait 85% du reste à charge pour les programmes Pays et l'ex-CCLVD 15%.

A noter :

La Communauté d'Agglomération porte juridiquement deux programmes Espace Valléen : celui de Durance Provence et celui du Dignois. Dans ce cadre, l'Autorité de Gestion a émis des demandes que nous nous engageons à respecter à savoir :

- des équipes séparées et 1 ETP par Espace Valléen sur la durée du premier plan d'actions;
- des équipes présentes sur leurs territoires d'action respectifs ;
- une comptabilité analytique séparée ;
- des présidents, ayant délégation de gestion, différents et issus du territoire d'action de l'Espace Valléen en question ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU l'arrêté n°2016-085006 du 25 mars 2016 arrêtant le schéma départemental de coopération intercommunal ;

VU l'arrêté n°2016-294-002 du 21 octobre 2016 portant création de la communauté d'agglomération « Provence Alpes Agglomération », dont le siège est situé 4 rue Klein, 04000 Digne les Bains ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-348-002 du 13 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes « Jabron Lure Vançon Durance » ;

VU l'arrêté n°2004-620 du 20 décembre 2004 portant reconnaissance du périmètre du Pays Durance Provence, modifié par l'arrêté n°2007-30 du 7 février 2007 et l'arrêté n°2010-346 du 31 août 2010 ;

VU la délibération n°2017-078 de Provence Alpes Agglomération du 15 février 2017 eu égard à la reprise des missions et programmes du Pays Durance Provence ;

CONSIDERANT que Provence Alpes Agglomération comprend l'ancienne Communauté de Communes Moyenne Durance, structure juridique porteuse du Pays et de l'Espace Valléen Durance Provence ;

CONSIDERANT que le programme européen Espace Valléen Durance Provence doit être mené à son terme à l'échelle de l'ancien Pays Durance Provence ;

Il vous est proposé

- D'approuver l'engagement de la CA Provence Alpes Agglomération à reprendre le programme Espace Valléen Durance Provence, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017, et de mettre en œuvre tous les moyens pour permettre la bonne réalisation du programme.
- D'approuver la convention avec la Région PACA-Autorité de Gestion POIA FEDER et la convention Espace Valléen avec la Région PACA et avec l'Etat
- D'autoriser Madame la Présidente de la CA Provence Alpes Agglomération à déléguer la responsabilité de la gestion du programme à un Vice-Président de la CA Provence Alpes Agglomération, à engager toute démarche afférente au programme et à signer tout document s'y rapportant, dont les conventions et contrats évoqués.
- D'approuver la convention de partenariat avec la CCJLVD

ANNEXE : le plan d'actions

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

ACTE notifié à Monsieur le Préfet le : - 6 AVR. 2017
 reçu à la Communauté d'agglomération
 Provence Alpes Agglomération et publié le
 certifié exécutoire - 6 AVR. 2017
 la Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

